



Spie SCGPM  
Société Anonyme au Capital de 7.944.300 €

Siège Social :  
10, rue Victor Noir  
92200 NEUILLY SUR SEINE

582 014 957 RCS NANTERRE

—ooOoo—

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**DU 17 AVRIL 2009**

—oooOooo—

L'an Deux Mille Neuf,

Le Vendredi 17 avril à 9 Heures,

Les Actionnaires de la Société Spie SCGPM, Société Anonyme au capital de 7.944.300 € se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire au siège social de la Société à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) - 10 rue Victor Noir, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

.../...

**ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

.../...

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, à savoir la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, est arrivé à expiration et décide de renouveler le mandat de ce dernier pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui en 2015 statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, à savoir de Monsieur Yves NICOLAS, est arrivé à expiration et décide de ne pas renouveler le mandat de ce dernier.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement :

**Monsieur Etienne BORIS**  
63, rue de Villiers  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui en 2015 statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

.../...

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Société « LES PETITES AFFICHES », dont le siège social est au 2, rue Montesquieu - 75041 PARIS Cedex 01, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'Assemblée Générale donne également tout pouvoir à Madame Olga RIBEIRO SPENCER pour certifier les copies et les extraits des procès-verbaux des décisions.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

.....

 CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL

